

# Etude de développement culturel dans le Pays des Combrailles

## **Rapport final - Propositions -**

- version n° 1 -

Commanditaire :

Syndicat mixte pour l'aménagement  
et le développement des Combrailles

Consultants :

Philippe Valla  
Hervé Alexandre

**Octobre 2006**

## Sommaire

<b>La commande .....</b>	<b>3</b>
<b>Synthèse du paysage culturel des Combrailles .....</b>	<b>4</b>
La diffusion .....	5
Les pratiques amateurs .....	6
La formation .....	7
La sensibilisation et l'action culturelle .....	7
La création artistique .....	8
La mémoire et le patrimoine .....	8
<b>Un schéma de développement culturel en six volets .....</b>	<b>9</b>
1. La lecture publique .....	10
Constats et enjeux .....	10
Objectifs .....	11
Cadre et moyens d'intervention .....	12
Maîtrise d'ouvrage, partenariat et financement possibles .....	13
2. L'enseignement en musique .....	14
Constats et enjeux .....	14
Objectifs .....	15
Cadre et moyens d'intervention .....	16
Maîtrise d'ouvrage, partenariat et financement possibles .....	18
3. La diffusion du spectacle vivant et les dynamiques de réseau .....	19
Constats et enjeux .....	19
La Charte de la Ronde .....	20
La Charte de Combrailles en scènes .....	23
4. Le patrimoine .....	26
Constats et enjeux .....	26
Des perspectives .....	26
Mais .....	27
5. Le cinéma .....	28
6. Le théâtre amateur .....	29

## La commande

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC) a décidé d'engager une étude sur le développement culturel dans le Pays des Combrailles, en concertation avec les communautés de communes et les communes membres. Cette démarche est accompagnée par l'Etat et la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme apportant un soutien technique.

Le SMADC a retenu l'agence Créaction pour réaliser cette mission (acte d'engagement du 27 septembre 2005) qui visait à :

- Caractériser l'offre et les pratiques culturelles à l'échelle du territoire au sens large, notamment en incluant Saint-Eloy-les-Mines ;
- Repérer et hiérarchiser les formes et les contenus culturels à développer à partir de cet existant, dans le respect des diversités et des sensibilités locales ;
- Identifier des complémentarités et des coopérations potentielles en terme de maillage du territoire et de mise en réseau ;
- Formaliser une stratégie et des objectifs d'intervention cohérents accompagnés par les acteurs sous la forme d'un schéma de développement culturel à dix ans.

Le présent rapport conclut l'étude qui s'est déroulée en deux temps :

- Une phase de diagnostic qui réalisée entre septembre 2005 et juillet 2006, et au cours de laquelle 138 personnes représentant 85 structures ont été contactées (voir liste en annexe A).

Un rapport d'état des lieux a été produit à son terme, permettant notamment permis d'établir une fiche d'identité culturelle détaillée pour chacun des bassins de vie des Combrailles (communauté de commune ou canton). Il a été présenté aux élus communaux et intercommunaux le 7 avril (version intermédiaire), au bureau syndical du SMADC le 4 mai et à l'assemblée générale du SMADC le 1<sup>er</sup> septembre 2006 (version définitive) ;

- Une étape prospective ayant permis d'explorer les pistes de travail retenues par les élus sur la base d'une contribution stratégique remise par Créaction. Elle a donné lieu à huit réunions thématiques organisées en lien étroit avec le SMADC, nourries par des notes de travail spécifiques, ainsi que, ponctuellement des consultations individuelles d'acteurs sur le terrain et de partenaires.

## Synthèse du paysage culturel des Combrailles

Les informations recueillies montrent que la question culturelle est devenue progressivement un sujet d'actualité pour les élus des Combrailles car :

- La culture est désormais entendue comme un facteur d'épanouissement individuel et collectif, générateur de lien social ;
- Elle contribue à l'ouverture des esprits et des idées, luttant ainsi contre le repli sur soi et l'enfermement qui guettent tout territoire en crise ;
- Elle concerne toutes les tranches d'âges, de la petite enfance aux retraités ;
- Elle est un facteur d'attractivité et de décision d'implantation y compris dans une zone rurale souhaitant voir arriver des familles avec des enfants ;
- Les communes confrontées à l'arrivée d'une population urbaine constatent la montée en puissance d'une demande de services culturels de proximité accessibles : bibliothèque, école de musique ou de danse, cinéma....

La culture est historiquement vécue dans les Combrailles comme une affaire d'engagement associatif et de bénévolat. Les élus se positionnent en soutien à ces acteurs de terrain, hésitant à développer un service culturel public perçu comme pouvant fragiliser cet existant. Or la médiathèque intercommunale de Saint-Eloy-les-Mines-Youx-Montaigut, ouverte en 2005, est en régie publique, signe d'une volonté de répondre à des besoins insuffisamment couverts par les associations.

Les contrats éducatifs locaux et contrats temps libre ont amené les intercommunalités sur le terrain de l'action culturelle à partir de la fin des années 1990. Ils ont provoqué une prise de conscience et ont joué un rôle d'accélérateur car il a fallu : formaliser des objectifs et mobiliser des moyens en rapport ; impliquer des acteurs associatifs locaux (maîtrise d'œuvre ou réalisation) ; enclencher un processus de sensibilisation culturelle des publics, notamment les jeunes.

Un tour d'horizon des communes et communautés de communes confirme que des évolutions sont en cours, avec de nombreux projets dont voici une liste non exhaustive :

- Sioulet-Chavanon : renforcement de l'école de musique et de danse ; développement de la saison culturelle ; création d'une médiathèque (commune de Messeix, en cours) ; réflexion sur une Maison des énergies ;
- Haute-Combraille : déploiement du nouveau contrat temps libre ; développement de la Maison du patrimoine ; développement de l'association *Bach en Combrailles* ;

- Canton de Pontgibaud : réflexion en cours sur un projet culturel territorial (formation musicale, potentiel patrimonial...);
- Canton de Manzat : projet d'étude de mise en réseau des bibliothèques ; développement de l'école de musique ; pérennisation du cinéma la Viouze ; mise en place d'une offre culturelle pour le jeune public ; recherche de synergies avec le château de Chazeron et le Manoir de Veygoux ;
- Canton de Combronde : actions en direction de la jeunesse à cours terme, projet de valorisation du potentiel patrimonial et du centre de ressources constitué par le SIET en réflexion ;
- Cœur de Combrailles : renforcement du volet sensibilisation et des actions en direction des jeunes ;
- Pays de Menat : création d'un équipement communautaire avec notamment une salle de spectacle (une centaine de place) et une médiathèque ; création d'une médiathèque par la commune de Menat ;
- Communauté de communes de Pionsat : réflexion en cours sur la lecture ;
- Canton de Montaigut : développement de la médiathèque intercommunale autour de la lecture et du spectacle vivant ;
- Réseaux *Ronde musicale des Combrailles* et *Combrailles en scènes* : relance de la dynamique de coopération.

## La diffusion

La diffusion est la fonction culturelle la plus affirmée dans les Combrailles.

En spectacle vivant, on compte plus de 220 représentations, très majoritairement musicales, qui sont assez diversifiées. La programmation amateur est surdéterminante (75%) ; mais 55 spectacles professionnels ont été programmés en 2005 et on compte 2 vraies saisons culturelles. L'offre, marquée par le poids des festivals, est concentrée sur l'été. Deux associations jouent un rôle moteur et structurant : la *Ronde musicale en Combrailles* et *Combrailles en scènes*.

La fréquentation est réelle mais difficile à chiffrer. Les manifestations amateurs attirent un large public et les spectacles professionnels trouvent leur rythme. Les tarifs vont de la gratuité jusqu'à 20 €.

Tous les opérateurs doivent composer avec des lieux non conçus pour recevoir des spectacles, trois salles offrant des conditions professionnelles sur le territoire : la

médiathèque intercommunale de Saint-Eloy-les-Mines-Youx-Montaigut, la *Grande halle Cœur d'Auvergne* à Saint-Gervais et le cinéma *la Viouze* aux Ancizes-Comps.

En lecture et écriture, 72 lieux de prêts au public sont répertoriés. Ils couvrent la quasi-totalité de la population, mais seuls 4 ont rang de bibliothèques municipales et offrent une qualité satisfaisante de services (Manzat, Pontgibaud, Saint-Gervais-d'Auvergne et médiathèque intercommunale de Saint-Eloy-les-Mines-Youx-Montaigut).

La proportion de lecteurs actifs inscrits évolue entre 10 et 16% de la population par bassin de vie. Ces chiffres sont en retrait par rapport à la moyenne départementale. Il en est de même pour le niveau d'emprunt, pour l'offre en documents, pour les budgets d'acquisition de collections, pour l'accès à Internet, pour l'informatisation ou pour l'encadrement (12 salariés, dont 8 de la filière culturelle, et plus de 120 bénévoles dont une minorité est formée). Les tarifs sont hétérogènes, sans lien avec le niveau d'offre.

La bibliothèque départementale de prêt apporte un soutien essentiel à ce réseau.

En arts plastiques, une vingtaine d'expositions d'artistes locaux et régionaux est organisée chaque année par des associations, notamment dans des sites patrimoniaux. Plusieurs événements, bien implantés, attirent un large public. Il n'existe aucun lieu de type galerie réellement conçu et équipé pour recevoir des expositions.

En cinéma et audiovisuel, le cinéma *La Viouze* est la seule structure culturelle identifiée comme ressource sur l'ensemble du territoire. La question de son avenir est posée du fait du désengagement annoncé de l'aciérie qui en est propriétaire.

Cette offre est complétée par des réseaux de cinéma itinérant et des événements réguliers comme des festivals locaux (jeune public...)

En culture scientifique, on relève 2 sites touristiques et scientifiques d'importance et quelques associations locales dynamiques (astronomie, centre de ressource Education nationale, environnement).

## Les pratiques amateurs

Les pratiques amateurs organisées sont une facette essentielle de la vie culturelle dans les Combrailles avec 78 structures repérées : 7 chorales, 6 ensembles instrumentaux réunissant environ 250 musiciens, 10 clubs de danse, 6 groupes folkloriques, 17 troupes de théâtre (qui ont fait l'objet d'une enquête spécifique confirmant le fort enracinement de cette pratique dans les Combrailles... et son besoin de rajeunissement).

## La formation

En musique, 9 structures associatives de formation à la musique sont en activité, dont 2 sont engagées dans un processus de professionnalisation au Sud et au Centre du territoire. Aucune n'est agréée par l'Etat. Elles totalisent 395 élèves (sans Saint-Eloy-les-Mines), dont plus de 90% d'enfants.

Les tarifs, disparates, ne peuvent être comparés car ils correspondent à des niveaux d'offres et de qualification différents (professionnel, bénévole).

La situation générale est fragile avec des partenariats multiples, des recettes non stabilisées et des inégalités persistantes.

En théâtre, 3 opérateurs organisent des ateliers de théâtre à l'année (hors sensibilisation et cadre scolaire), ce qui paraît réduit vu la vitalité des troupes amateurs.

En danse, 4 opérateurs proposent des cours de danse réguliers (hors sensibilisation et cadre scolaire). Le déficit en enseignant formé est flagrant, tout comme l'absence totale de locaux de pratique de la danse en conformité avec la loi.

En cirque, une association organise des ateliers à l'année pour des enfants.

En arts plastiques, 2 ateliers pour amateurs sont répertoriés (hors sensibilisation).

En patrimoine, la formation concerne des chantiers de jeunes et d'insertion.

## La sensibilisation et l'action culturelle

Sept des neuf bassins de vie ont engagé des actions spécifiques en direction de la jeunesse comportant un volet culturel dont l'effet démultiplicateur a déjà été souligné. Ces contrats sont souvent déterminants pour lancer des actions nouvelles et ce rôle de pépinière gagnerait à être mieux évalué, les informations existantes étant sommaires.

3 Contrats éducatifs locaux (CEL) sont en cours, ainsi que 2 Contrats temps libre (CTL) et 2 projets éducatifs locaux.

Des actions de sensibilisation et d'action culturelle sont mises en œuvre par de nombreux acteurs des Combrailles dans tous les domaines : lecture, spectacle vivant, arts plastique, cinéma, audiovisuel et patrimoine. Elles s'adressent de façon privilégiée aux jeunes publics à travers les bibliothèques, des festivals, des programmations spécifiques qui s'affirment, les écoles de musique. Elles fonctionnent sur des partenariats entre acteurs locaux, mais aussi venant de l'extérieur, notamment de Clermont-Ferrand (compagnie de théâtre, cinéma...).

La sensibilisation en milieu scolaire constitue un pan important du paysage culturel, avec un existant foisonnant mais peu lisible par manque d'informations, particulièrement dans le 1<sup>er</sup> degré. On notera, sauf pour le cinéma, l'absence sur place de structure culturelle identifiée comme ressource et fédératrice, qui puisse être source de projets structurés.

### La création artistique

La création, au sens de production artistique par des artistes professionnels, est la fonction transversale la moins présente dans les Combrailles. Elle est pourtant le composant fondateur de toute vie culturelle, qu'elle contribue à renouveler en permanence (sauf à être dans une optique purement de mémoire qui consiste à rechercher et préserver des traces du passé sans les relier au présent).

Les présences artistiques professionnelles sont quasi-exclusivement liées à une diffusion (concert...) ou à une animation (rencontre avec un auteur, atelier...). Il n'y a pas eu de vraie résidence d'artistes dans les Combrailles. On nuancera ce propos en relevant l'existence d'une production littéraire locale concernant principalement l'histoire et l'identité locale.

### La mémoire et le patrimoine

Le patrimoine des Combrailles se caractérise par une grande richesse et une diversité : traces archéologiques ; édifices religieux, notamment autour de l'art roman ; histoire et confrontations historiques médiévales ou récentes (Résistance) ; exploitations minières qui parcourent le temps ; patrimoine industriel ; traditions locales et petit patrimoine rural (à noter l'importance du travail en réseau dans ce cadre, sous l'impulsion du *Syndicat d'initiatives et d'expansion touristique Brayauds & Combrailles – SIET*) ; le « nouvel » orgue baroque de Pontaurum ; l'environnement et les sites naturels (mis en valeur par la *Charte architecturale et paysagère* réalisée par le SMADC en 2000).

Cet existant est plus intime que spectaculaire et il faut souvent croiser plusieurs regards pour pouvoir en apprécier le sens à l'échelle d'un site ou d'un thème.

Or il est le plus souvent abordé par des opérateurs qui ont chacun leur logique et leur projet. La notion de mise en réseau, lorsqu'elle existe, renvoie surtout à la communication et à la promotion. Il en résulte un émiettement qui est un handicap pour réussir à faire du patrimoine un levier significatif du développement touristique et culturel.

## Un schéma de développement culturel en six volets

Au vu du diagnostic résumé plus haut, et après débat, le SMADC a choisi de mettre en avant quatre enjeux stratégiques pouvant former le socle d'un schéma de développement culturel pour les Combrailles :

- Favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre ;
- Former la jeunesse à la culture ;
- Encourager les pratiques artistiques ;
- Renforcer l'attractivité des Combrailles.

Ces orientations confirment l'accent mis sur la dimension éducative qui est un des points marquants de l'offre culturelle dans les Combrailles. Elles prennent d'autant plus d'importance que la capacité d'entraînement des Contrats éducatifs locaux et des Contrats temps libre est affaiblie par la baisse du soutien de l'Etat et, dans une moindre mesure, de la Caisse d'allocations familiales.

Sur cette base, les élus ont retenu six chantiers considérés comme prioritaires car ils renvoient à des attentes fortes des habitants et / ou nécessitent des réponses rapides :

- La lecture publique ;
- L'enseignement de la musique ;
- La diffusion du spectacle vivant ;
- Le patrimoine ;
- Le théâtre amateur ;
- le cinéma.

Ces thèmes ont tous une dimension marquée de proximité en tant que services à la population. A ce titre, ils relèvent avant tout d'initiatives communales et intercommunales, la dimension de pays n'ayant ici de sens qu'en terme d'appui pour une mise en cohérence et une recherche de financement.

Ils ont été explorés et mis en débat entre juin et octobre 2006 sous la forme de groupes de travail et de consultations individuelles.

Chacun d'eux est présenté ci-après sous la forme d'une fiche action devant permettre aux élus, et à leurs partenaires, de se prononcer sur le principe et sur les modalités d'un schéma de développement culturel pour les Combrailles.

## 1. La lecture publique

### **Constats et enjeux**

La lecture publique, à travers les médiathèques et les bibliothèques, est un vecteur essentiel d'accès au savoir et au loisir pour le plus grand nombre (consultation et emprunts de documents, lecture en libre accès...). Ne serait-ce qu'à ce titre, elle est un enjeu important pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire des Combrailles.

Le diagnostic montre qu'elle y est une des activités culturelles les plus actives lorsque les conditions d'une offre de qualité sont réunies, comme avec la médiathèque intercommunale de Saint-Eloy-les-Mines-Youx-Montaigut ou la médiathèque de Saint-Gervais-d'Auvergne. Elle bénéficie d'une forte mobilisation avec des bénévoles impliqués qui jouent un rôle essentiel pour assurer une offre de proximité à la population.

Mais les résultats sont globalement en retrait par rapport aux moyennes du réseau de la Bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme (fréquentation, desserte, qualité de service, moyens déployés, informatisation..). Le Pays des Combrailles accuse un réel retard en lecture publique

Ces constats ont conduit les élus des Combrailles à considérer le développement de la lecture publique comme un chantier prioritaire dans la perspective du schéma de développement culturel des Combrailles.

Ils ont été à l'origine d'une réunion de travail organisée le 29 juin 2006 avec la bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le SMADC.

La fiche d'action qui suit propose des objectifs pour une nouvelle dynamique de la lecture publique en faveur des habitants des Combrailles. Puis elle trace un cadre et des moyens d'intervention, avant de se pencher sur les questions de maîtrise d'ouvrage, de partenariat et de financement possibles.

## Objectifs

### 1. Mailler le territoire avec des médiathèques intercommunales, bibliothèques et points lecture :

- Implanter au moins une médiathèque intercommunale (MI) par bassin de vie (canton ou communauté de communes) et organiser autour un réseau local de la lecture publique avec des bibliothèques municipales (BM), des bibliothèques relais (BR) et des points lecture (voir les définitions dans le tableau)

	Médiathèque intercommunale (MI)	Bibliothèque municipale (BM)	Bibliothèque relais (BR)	Point lecture
Crédits d'acquisition	2 € / habitant	1 € / habitant	0,50 € / habitant	500 € minimum
Horaires d'ouverture	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine	4 h / semaine
Personnel	1 agent catégorie B de la filière culturelle / 5 000 habitants 1 salarié qualifié / 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	1 bénévole qualifié
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque			
	0,07 m <sup>2</sup> / habitant 100 m <sup>2</sup> minimum	0,04 m <sup>2</sup> / habitant 50 m <sup>2</sup> minimum	25 m <sup>2</sup> minimum	20 m <sup>2</sup> minimum

- Assurer un service de proximité cohérent (sur la base de l'actuelle organisation en intercommunalité) :
  - Ancizes-Comps, Saint-Georges-de-Mons et Chapdes-Beaufort : créer une MI avec au moins une BR en appui, installer le réseau local
  - Combronde : créer une MI, installer le réseau local
  - Giat et Pontaumur : créer une MI avec au moins une BR en appui, installer le réseau local
  - Manzat : transformer la bibliothèque municipale en MI, installer le réseau local
  - Menat et Pont-de-Menat : créer une MI avec une antenne sur les 2 sites, installer le réseau local
  - Messeix et Bourg-Lastic : transformer la bibliothèque municipale en MI avec au moins une BR en appui, installer le réseau local
  - Pionsat : transformer la bibliothèque municipale en MI, installer le réseau local
  - Pontgibaud : transformer la bibliothèque municipale en MI, installer le réseau local
  - Saint-Eloy-les-Mines, Montaigut et Youx : consolider l'implantation de la MI et de ses deux antennes, installer le réseau local
  - Saint-Gervais-d'Auvergne : transformer la bibliothèque municipale en MI, installer le réseau local

### 2. Renforcer les compétences

- Développer la présence de personnel de la filière culturelle
- Améliorer la formation des salariés et des bénévoles par des formations de base et spécifiques

### 3. Mettre en réseau les équipements

- Faciliter la circulation des lecteurs et des documents entre les MI et au sein des réseaux locaux : consultation des collections en ligne, procédure simplifiée d'emprunt et de restitution, système de portage...
- Définir des complémentarités entre les MI : politique d'achat concertée, valorisation de fonds thématiques desservant les Combrailles et au-delà : fonds historique local (comme celui du *Syndicat d'initiatives et d'expansion touristique Brayauds & Combrailles – SIET*), fonds économique...
- Informatiser le réseau en harmonisant les systèmes et les procédures (préalable indispensable)

### 4. Impulser et coordonner des projets partagés entre les médiathèques intercommunales

- Rechercher des synergies : acquisition, animation (résidence d'écrivain, atelier d'écriture, exposition, spectacle...), partenariat avec le milieu scolaire
- Participer à des projets irriguant le territoire lors d'un temps fort national (*Lire en fête, Semaine de la poésie, Printemps des poètes...*) ou autour d'une thématique choisie localement
- Développer des actions vers des publics spécifiques (personnes âgées, petite enfance, mal voyants...) en créant des outils adaptés : documentation spécialisée, ateliers...

<b>Cadre et moyens d'intervention</b>	
Modalités	Base financière indicative
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et équiper des lieux de lecture publique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Création, extension ou rénovation d'équipements, en priorité des médiathèques intercommunales (MI) qui jouent un rôle structurant</li> <li>➢ Informatisation progressive de l'ensemble des bibliothèques (réalisation d'une étude préalable, achat de matériel, dispositif d'assistance et de maintenance)</li> <li>➢ Enrichissement et renouvellement des collections</li> <li>➢ Valorisation ou installation de fonds thématiques, comme celui du <i>SJET Brayauds &amp; Combrailles</i> (revues historiques locales)</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Construction, avec maîtrise d'œuvre, équipement et mobilier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ± 1 700 € HT / m<sup>2</sup></li> </ul> <p><i>Informatisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000 € HT pour l'étude informatique avec le soutien technique de la BDP (mais sans qu'elle puisse assurer ce travail en direct)</li> <li>• A définir en achat de matériel</li> </ul> <p><i>Collections :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2 € / habitant et / an pour les médiathèques intercommunales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter et former les personnels salariés et bénévoles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Recrutement de personnel de la filière culturelle (agent du patrimoine, assistant, assistant qualifié, bibliothécaire, attaché, conservateur)</li> <li>➢ Mise en place d'actions de formation soit de base (par exemple celle de la BDP ou des ABF), soit spécifiques en fonction des besoins repérés (catalogage et indexation, traitement des fonds anciens...)</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Postes (salaire + charges) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ± 22 000 € / an pour un agent du patrimoine</li> <li>• ± 35 000 € / an pour un assistant ;</li> <li>• ± 43 000 € / an pour un bibliothécaire</li> </ul> <p><i>Formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe annuelle de ± 5 000 € pour des formations pointues à répartir selon projet</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des projets partagés sur tout ou partie des Combrailles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Travail d'action culturelle : temps forts nationaux, résidence d'auteur (<i>Mémoires des origines</i> en Cœur de Combraille...), atelier d'écriture, exposition, spectacle...</li> <li>➢ Action en direction de publics spécifiques</li> <li>➢ Initiatives fédératrices localement, par exemple <i>Le Petit festival</i> de Saint-Georges-de-Mons (financé à ce jour par le biais du Contrat éducatif local), <i>Noël des romanciers d'Auvergne</i> à Combronde, <i>Les Marcheurs du val</i> (dispositif itinérant)...</li> <li>➢ Installation d'un comité de pilotage des projets partagés (communes, bibliothèques, porteurs de projet, BDP, SMADC...). Ce comité assure une cohérence d'ensemble, se prononce sur l'affectation des moyens et évalue les actions menées. Il pourrait être animé par le BDP.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Enveloppe forfaitaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enveloppe annuelle de 10 000 à 15 000 € par an, à répartir selon les projets</li> </ul>

### ***Maîtrise d'ouvrage, partenariat et financement possibles***

**Chaque communauté de communes est maître d'ouvrage.** Elle construit et gère la médiathèque intercommunale (site unique ou avec des antennes). A travers sa médiathèque intercommunale, elle anime le réseau local des autres bibliothèques et points lecture, signant avec chacun une convention. Elle peut s'appuyer sur :

- **Le SMADC**, pour un soutien et un accompagnement par :
  - Recherche et mutualisation de financements (contrat de pays, fonds européens, projet spécifique avec l'Etat, le Département ou la Région...)
  - Participation aux instances de coordination, par exemple en animant le comité de pilotage des projets partagés (voir plus haut)
- **Le Conseil général**, à travers son *Schéma départemental de la lecture publique* adopté en 2006 qui prévoit, avec l'assistance et les conseils de la *Bibliothèque départementale de prêt (BDP)* :
  - Conseil et ingénierie auprès des communes et des bibliothèques
  - Aide à la construction et la rénovation de locaux de 30% (commune) à 40% (intercommunalité) sur une base de 1 000 € (médiathèque intercommunale) ou de 686 € / m<sup>2</sup> (point lecture)
  - Aide documentaire à l'ouverture ou lors de l'extension d'une bibliothèque par dépôt de documents et par soutien financier à l'acquisition : deux tiers d'un plafond de 1 600 € (commune) à 2 400 € (intercommunalité), plus aide à la constitution de fonds thématiques
  - Desserte toutes les 4 à 5 semaines par navettes régulières avec le réseau (passage)
  - Aide à l'action culturelle en bibliothèque par conseil, prêt d'animation (expositions, conférences rencontres, mais aussi subvention à hauteur de 50% du montant du projet et plafonnée à 500 € (commune) ou 1 500 € (intercommunalité)
  - Formation pour des bénévoles (cycle de base la BDP avec 6 journées pouvant être décentralisé si suffisamment d'inscrits) ou/et des salariés (formation ABF, stages spécifiques de gestion de bibliothèque...) Possibilité de prise en charge par la BDP
  - Aide à l'acquisition d'un véhicule de liaison pour 50% du coût total HT (conditions pré-requises)
- **L'Etat**, avec au moins trois entrées :
  - Aide à la construction et à l'informatisation de médiathèques intercommunales (MI) avec des taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 40% du coût HT, par le biais du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation, instruite par la DRAC et gérée par la Préfecture de région
  - Aide dégressive sur 3 ans à la création d'emplois de la filière culturelle (40%, 30% et 20%)
  - Aide à la constitution d'un 1<sup>er</sup> fonds d'ouvrages ou de fonds thématiques *via* le *Centre national du livre*
- **Le Conseil régional**, sur des actions spécifiques comme l'informatisation (achat de matériel), l'action culturelle ou l'acquisition de mobilier pour les bibliothèques à vocation intercommunale
- **L'Europe**, avec le programme *Leader Plus*, géré par le SMADC, pour l'informatisation et la mise en réseau (fiches « Faciliter l'accès aux services pour les habitants et les partenaires utilisateurs » et « Faciliter le développement local »). Le *Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)* devait également pouvoir être sollicité à terme

#### **Commentaire**

Au vu du rattrapage à réaliser dans les Combrailles, on suggèrera que les acteurs publics adoptent solidairement un **plan pluriannuel de développement de la lecture dans les Combrailles** qui fixe des priorités dans une logique d'aménagement du territoire : création volontariste de médiathèques intercommunales, aide à l'emploi incitative, accent mis sur l'informatisation, formation des bénévoles, mise en réseau...

## 2. L'enseignement en musique

### **Constats et enjeux**

L'enseignement artistique est une question sensible dans les Combrailles puisqu'il a été un des principaux éléments déclencheurs de la présente étude.

Le diagnostic a permis d'identifier 9 structures de formation exclusivement associatives qui comptaient 395 élèves en 2005 (sans Saint-Eloy-les-Mines).

L'existant apparaît dynamique, avec des liens solidement établis avec des ensembles de pratiques amateurs (harmonie, batterie, chorale...). Des interventions ont lieu régulièrement en milieu scolaire et des actions de sensibilisation se sont développées grâce aux contrats éducatifs locaux et aux contrats temps libre. Un processus de professionnalisation et de structuration est engagé par l'*Ecole de musique du Sioulet-Chavanon* et l'*Union musicale des Combrailles*.

Mais l'offre est disparate avec de nombreux points de fragilité : hétérogénéité des structures de formation, couverture territoriale très inégale, manque de professeurs diplômés, faible place consacrée aux pratiques collectives, tarifs parfois élevés pour les familles, déficit en locaux adaptés, faiblesse des relations avec les diffuseurs musicaux (festival), essoufflement des contrats éducatifs locaux et contrats temps libre...

A l'échelle des Combrailles, la question qui se pose au vu de ces éléments est celle de l'inégalité d'accès géographique et tarifaire des habitants à un enseignement musical de qualité qui a besoin d'être consolidé pour s'inscrire dans la durée.

Ces considérations ont été au cœur de deux cercles d'échanges techniques organisés le 29 juin et le 8 septembre 2006 avec l'*Ecole de musique de Sioulet-Chavanon*, l'*Union musicale des Combrailles*, le Conseil général du Puy-de-Dôme et le SMADC.

La fiche d'action qui suit propose des objectifs pour une nouvelle approche de l'enseignement artistique en faveur des habitants des Combrailles. Puis elle trace un cadre et des moyens d'intervention, avant de se pencher sur les questions de maîtrise d'ouvrage, de partenariat et de financement possibles.

## **Objectifs**

### **1. Déployer une offre de qualité pour que chacun puisse apprendre à jouer de la musique :**

- S'appuyer sur des opérateurs locaux, volontaires pour devenir écoles de musique ressources sous réserve de répondre chacun à des pré-requis :
  - Une expérience de plusieurs années, confortée par un projet formalisé qui est en cohérence avec le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture
  - Des registres musicaux variés : harmonie, musiques actuelles, chant...
  - Des enseignants formés et un encadrement fidélisé bénéficiant de conditions d'emploi conformes à la législation et à la convention collective de l'animation (salaires défraiements...)
  - Des interventions sur plusieurs communes
  - Une pratique de concertation pédagogique régulière en interne et avec d'autres écoles de musique des Combrailles
  - Une volonté de s'impliquer dans le projet de Pays au niveau du conseil d'administration et des responsables salariés

### **2. Se doter d'un projet pédagogique partagé à l'échelle des Combrailles qui :**

- Place les pratiques collectives (orchestre, chorale...) au centre du projet et encourage leur diffusion, par exemple lors de temps forts (*Fête de la musique...*)
- Privilégie le développement du potentiel créatif de chacun
- Est dans une logique d'action culturelle fondée sur le partenariat et l'échanges : milieu scolaire et périscolaire, associations, artistes, festivals...
- Permet à ceux qui le souhaitent de pouvoir poursuivre leurs études musicales en cycle supérieur à l'extérieur, par exemple à Clermont-Ferrand ou à Montluçon
- Favorise les relations avec les ensembles amateurs locaux (projets communs, conseil, prêt de locaux ou de partitions...)

### **3. Faciliter l'accès à cette offre aux habitants des Combrailles dans leur diversité :**

- Privilégier un rapport de proximité à la population en couvrant progressivement l'ensemble du territoire et en raisonnant par bassins de vie, particulièrement ceux formés par les communautés de communes
- Appliquer des tarifs abordables par le plus grand nombre et homogènes sur l'ensemble des Combrailles
- Diversifier les offres en prenant en compte les attentes des publics enfants, jeunes et adultes

<b>Cadre et moyens d'intervention</b>	
Modalités	Base financière
<p><b>Deux associations répondent aux critères pré-requis et ont exprimé un intérêt de principe pour devenir école de musique ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ l'École de musique de Sioulet-Chavanon (estimation à 80 élèves)</li> <li>➤ l'Union musicale des Combrailles (119 élèves)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En premier lieu, constituer un groupe de travail avec ces associations, des communes et communautés de communes, le Conseil général et le SMADC pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Valider la philosophie et les attendus du projet en veillant à respecter les contextes historiques locaux</li> <li>➤ Repenser la pédagogie pour améliorer l'offre aux familles en tenant compte des contraintes géographiques et climatiques des Combrailles : souplesse dans le rythme et l'organisation des cours individuels, émulation entre élèves (pratiques collectives, système de parrainage...), accent mis sur la sensibilisation instrumentale, attention portée à la créativité et l'invention à tous les niveaux de l'apprentissage...</li> <li>➤ Délimiter les bassins de vie des Combrailles desservis par chaque école de musique ressources, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le sud pour l'École de musique de Sioulet-Chavanon, avec les communautés de communes de Sioulet-Chavanon et de Haute-Combraille</li> <li>– Le centre pour l'Union musicale, avec les cantons de Manzat, de Pontgibaud et de Combronde, plus la communauté de communes Cœur de Combrailles</li> <li>– le Nord, avec une école ressource restant à identifier, pour les cantons de Menat, Montaigut et Pionsat.</li> </ul> </li> <li>➤ Définir des modalités de mise en œuvre claires et lisibles par tous : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Caractéristiques de l'offre par bassin de vie : enseignements assurés, nombre d'élèves visé, diffusion des travaux pédagogiques, articulation avec les acteurs locaux (festival, programmateur, batterie-fanfare, chorale...)</li> <li>– Besoins en personnels, moyens et locaux et calcul des coûts afférents en les rapprochant de l'existant de chaque association</li> <li>– Grille tarifaire abordable et homogène qui pourrait se situer entre 150 et 200 euros pour une offre complète (instrument, formation musicale et pratiques d'ensembles)</li> <li>– Conditions de coordination du dispositif entre les écoles de musique ressources</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Sur cette base, confier aux directeurs des écoles ressources la rédaction de la Charte de l'enseignement musical dans les Combrailles qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définit la philosophie et les principes fondateurs du projet en qualifiant le niveau de services proposé aux habitants des Combrailles</li> <li>➤ Fait référence pour tout point concernant les conditions d'adhésion et de régulation du dispositif vis-à-vis de tous les partenaires, à commencer par les écoles de musique et les collectivités locales</li> <li>➤ Est opposable en cas de désaccords entre ces partenaires à toutes les étapes de réalisation du projet.</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><i>Dépenses en fonctionnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût théorique d'un enseignement complet (instrument, formation musicale, pratiques d'ensemble) : ± 1 000 € / élève et / an, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 850 € de salaire + charges</li> <li>– 70 € de frais kilométriques</li> <li>– 80 € de frais de gestion</li> </ul> </li> <li>• L'Union musicale et Sioulet Chavanon appliquent peu ou prou les conditions de la future Charte de l'enseignement musical (programme pédagogique, convention collective...). Leur coût moyen par élève et par an est proche des 1 000 € (sous réserve de précisions demandés, en attente)</li> <li>• Dans ces conditions, une montée en charge des effectifs dans les Combrailles peut bien être envisagée sur une base de 1 000 € / élève en / an pour un enseignement complet</li> <li>• En notant qu'une part significative de ce coût est aujourd'hui assurée par un financement public pour assurer une accessible au plus grand nombre</li> </ul>

<b>Cadre et moyens d'intervention (suite)</b>	
MODALITES	Base financière
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fois la Charte adoptée, recruter un coordonnateur de l'enseignement artistique qui :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Assiste chaque école de musique ressources dans la mise en œuvre de la Charte de l'enseignement musical, avec en priorité, la conclusion d'une convention multipartenariale pluriannuelle (voir plus loin)</li> <li>➢ Assure la cohérence des propositions pédagogiques sur le territoire en étant l'interlocuteur référent des communes et communautés de communes qui envisagent de rejoindre le dispositif</li> <li>➢ Développe et anime des actions culturelles partagés : pratiques d'ensembles, résidence d'artistes, intervention en milieu scolaire, temps forts, coopération avec les diffuseurs locaux (<i>Ronde musicale...</i>)</li> <li>➢ Facilite la mutualisation de compétences (répartition des disciplines rares, emploi concerté d'enseignants...) et de moyens (parc d'instruments...)</li> <li>➢ Crée les conditions pour installer durablement des enseignants et contribuer à leur formation dans les Combrailles</li> <li>➢ Définit des points d'équilibre et des passerelles avec les autres écoles de musique du territoire ou des offres spécifiques comme la classe à horaires aménagés musique (CHAM) proposée par l'<i>Ecole de musique de Sioulet-Chavanon</i> et le collège de Bourg-Lastic</li> </ul> </li> <li>• Embauché à mi-temps, le coordonnateur est titulaire d'un DE ou un DUMI et/ou dispose d'une expérience significative dans la gestion d'une école de musique. Il fait preuve d'un grand sens de la pédagogie (élèves, enseignants, élus, bénévoles), de l'écoute et d'un intérêt pour la question du développement des pratiques artistiques en milieu rural</li> </ul>	<p><i>Poste (salaire + charges) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ± 14 000 € / an (mi-temps) pour un coordonnateur pédagogique (statut de directeur de la convention de l'animation plus selon expérience)</li> </ul> <p><i>Autres dépenses en fonctionnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 à 8 000 € par an pour des actions culturelles partagés</li> <li>• Budget formation : hypothèse d'un financement proche de 100% par les partenaires publics et les organismes collecteurs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclure une convention triennale pour chaque école de musique ressources qui est la déclinaison opérationnelle de la Charte de l'enseignement musical. Signée avec les partenaires publics impliqués, elle :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Définit les objectifs assignés aux écoles de musique ressources en veillant à les articuler avec son projet initial : territoire à desservir, enseignement minimum, partenariat à déployer, diffusion à assurer, plan de formation des enseignants à réaliser, respect de la législation, participation aux instances de coordination...</li> <li>➢ Fixe les engagements de chaque partenaire public :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Commune ou communauté de communes</u> : financement pendant 5 ans minimum ; prêt de locaux adéquats (volume, insonorisation, mobilier) ; information des publics...</li> <li>– <u>Conseil général</u> : financement, accompagnement technique</li> <li>– <u>SMADC</u> : recrutement du coordonnateur, mise en réseau</li> </ul> </li> <li>➢ Installe une double instance de suivi du projet :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le comité de pilotage (associations et partenaires), qui traite des enjeux, des programmes d'actions et des principaux aspects financiers et organisationnels</li> <li>– Le conseil pédagogique, qui réunit les équipes enseignantes des écoles de musique ressources en fonction des collaborations envisagées à l'échelle du territoire</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p>Une commune ou communauté de communes qui reçoit des cours doit prévoir des dépenses en propre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à disposition des locaux aménagés et équipés en matériel de base, notamment un piano et du mobilier</li> <li>• Prendre en charge les fluides, le téléphone, le chauffage et l'entretien</li> </ul>

### ***Maîtrise d'ouvrage, partenariat et financement possibles***

**Les associations gérant une école de musique ressources sont maîtres d'ouvrage.** Elles mettent en œuvre le projet conformément à la convention signée par chacune et à la Charte de l'enseignement musical. Elles produisent chaque année un bilan qui présente les actions engagées, les résultats atteints ou non, les dépenses réalisées (importance d'une comptabilité spécifique pour distinguer le projet pédagogique d'autres actions comme la vie d'une harmonie ou d'une chorale). Elles sont soutenues par :

- **Les communes ou communautés de communes** qui sont le pivot du projet (sur un territoire constitué en intercommunalité, il est obligatoire que la communauté de commune prenne la compétence pour l'enseignement musical et s'engage pour le compte de ses communes membres). Elles :
  - Financent l'école de musique ressources principalement par trois entrées tout en garantissant un tarif accessible dont le niveau est fixé dans la convention
    - Contribution aux charges globales de fonctionnement de l'école de musique ressources qui peut être pondérée en fonction du nombre d'habitants par collectivité ou du potentiel fiscal
    - Dotation forfaitaire par élève inscrit
    - Contribution selon le nombre d'enfants bénéficiant d'actions de sensibilisation en milieu scolaire
  - Fournissent les moyens logistiques et les locaux, prenant directement en charge leur aménagement et dépenses courantes (fluides, entretien...)
- **Le SMADC** qui apporte un soutien et un accompagnement par :
  - Recrutement et rémunération du coordonnateur de l'enseignement artistique
  - Participation aux instances de coordination (comité de pilotage et comité pédagogique, voir plus haut)
  - Recherche et mutualisation de financements (contrat de pays, fonds européens, projet spécifique avec l'Etat, le Département ou la Région...)
- **Le Conseil général** qui contribue à travers son dispositif d'aide aux écoles de musique :
  - Financement des écoles de musique intercommunales
    - Subvention de base : forfait par élève et en fonction du niveau instrumental : 31 € par élève inscrit en 1<sup>er</sup> cycle, 37 € par élève en 2<sup>nd</sup> cycle, 46 € par élève en 3<sup>ème</sup> cycle
    - Prime à l'intercommunalité : 40 % de la masse salariale réelle entre 0 et 40 000 € plafonnée à 16 000 €, majorée de 10 % pour la fraction qui excède 40 000 €
  - Aide à l'investissement (gros instrumentarium et équipement des lieux de cours)
- **Les organismes collecteurs** des cotisations formation continue des salariés d'écoles associatives, qui peuvent prendre en charge tout ou partie de plans de formation et de qualification des enseignants (par exemple *Uniformation* au niveau national)
- **Le secteur privé** avec la particularité de l'Union musicale des Combrailles qui est financée et bénéficie pour partie de locaux prêtés par l'aciérie *Aubert-Duval*, ces aides étant toutefois en baisse progressive
- **L'Europe**, avec le programme *Leader Plus*, géré par le SMADC, pour la mise en réseau (fiche « Faciliter le développement local »). Le *Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)* pourrait être sollicité à terme

### **Commentaire**

Il convient de souligner la qualité et le potentiel de développement des projets portés par l'*Ecole de musique de Sioulet-Chavanon* et par l'*Union musicale des Combrailles*. On suggèrera que cette dynamique soit reconnue et confortée par le schéma départemental des enseignements artistiques en cours d'élaboration. Cela crédibiliserait fortement la démarche vis-à-vis des collectivités locales et permettrait de déployer une offre accessible à un plus grand nombre dans les Combrailles.

### 3. La diffusion du spectacle vivant et les dynamiques de réseau

#### **Constats et enjeux**

Le diagnostic culturel du Pays des Combrailles établit que la diffusion du spectacle vivant est pour une large part assurée par deux réseaux d'associations.

- *La Ronde musicale en Combrailles*, qui fédère les principaux diffuseurs musicaux depuis 2001. Structure informelle, elle a permis de bâtir des relations et a donné corps à des actions concertées : communication mutualisée, spectacles décentralisés, recherche de financement concertée.... Mais l'écart reste considérable entre les associations qui sont dans une logique de programmation professionnelle, avec des artistes extérieurs, et celles qui souhaitent valoriser leur propre travail de pratique amateur. La dynamique de coopération peine à passer au stade des projets partagés. Le réseau a besoin d'évoluer pour générer de nouvelles énergies, plus créatives et ouvertes à d'autres registres.
- *Combrailles en scène*, structurée en association en 2000, qui réunit des associations valorisant le patrimoine par les pratiques amateurs, notamment à travers des spectacles historiques. Elle est à la recherche d'un nouveau souffle après avoir été fortement mise en avant comme expérience innovante. Les échanges réguliers de services et de matériel représentent une avancée considérable, sans qu'un projet fédérateur et mobilisateur n'émerge vraiment (formation, création commune...). Chacun semble rester dans sa structure.

Ces deux réseaux sont accompagnés depuis leurs débuts par le SMADC pour mener des actions concertées (programmation, communication) et accéder à des financements. En 2006, neuf associations ont déposé un dossier auprès de l'Etat (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - FNADT) et de la Région. Ceux-ci leur ont alloué respectivement 42 000 € et 2 500 € sous la forme d'une enveloppe déléguée au SMADC. Il leur a été demandé de se répartir cette somme suivant des modalités de leur choix, dans le respect des critères préétablis.

En réaction, la *Ronde musicale en Combrailles* et *Combrailles en scènes* ont souhaité se doter chacune d'une charte fixant des enjeux et définissant des règles.

Considérant cela, le SMADC a demandé à Créaction d'élaborer des propositions dans le cadre de la présente étude et à les soumettre à chaque réseau. Les pistes qui résultent de ces échanges sont présentées ci-après.

## **La Charte de la Ronde**

Les associations impliquées dans la *Ronde musicale des Combrailles* font le choix d'une démarche exigeante en se dotant d'une *Charte de la Ronde* qui :

- Fédère les énergies autour d'un projet partagé et améliore sa lisibilité tout en respectant l'identité et la personnalité des signataires (pour mémoire, la *Ronde* est un regroupement informel, sans statut associatif) ;
- Définit des modalités de répartition des financements obtenus par le réseau, notamment ceux du FNADT et de la Région.

L'intention clairement affichée est que cette réflexion favorise le processus de professionnalisation que chacune connaît à son rythme.

Les éléments qui suivent constituent une base pour la *Charte de la Ronde* qui ont été débattus lors de deux réunions spécifiques le 3 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

### Affirmer des valeurs et des objectifs partagés

L'affirmation de valeurs constitue le socle de la Charte de la Ronde, chaque signataire s'engageant à les faire siennes et à les partager :

- Encourager l'élargissement et la diversification de l'offre culturelle et des esthétiques ;
- Proposer au plus grand nombre des spectacles de qualité dans une logique à la fois de proximité, pour la population locale, et d'attractivité, pour le développement du territoire ;
- Contribuer à la formation des publics par une sensibilisation régulière aux spectacles (présentation, rencontre avec les artistes) et par un travail d'action culturelle (stage, atelier, résidence...).

### Douze engagements : cinq de base et sept optionnels

Tout signataire ayant honoré l'année précédente cinq engagements de base – le socle de la Charte – est assuré d'un financement au titre des crédits obtenus par le réseau :

- *Engagement 1* : Programmer au moins trois spectacles par an ;
- *Engagement 2* : Coordonner sa programmation avec celle des autres signataires de la *Charte de la Ronde* ;

- *Engagement 3* : Mutualiser les moyens de communication avec les signataires de la *Charte de la Ronde* ;
- *Engagement 4* : Mettre en place un spectacle avec au moins un signataire de la *Charte de la Ronde* au moins une fois tous les deux ans ;
- *Engagement 5* : Proposer des actions de sensibilisation des publics : rencontre entre des artistes et des enfants (classe, centre aéré...), échanges avec un club de personnes âgées, pot après le spectacle....

Par ailleurs, tout signataire de la *Charte de la Ronde* ayant réalisé tout ou partie des sept engagements définis ci-dessous lors de l'année précédente bénéficie de moyens supplémentaires au titre des crédits obtenus par le réseau :

- *Engagement 6* : Contribuer à une création de spectacle professionnel<sup>1</sup> et l'accueillir au sein de son programme ;
- *Engagement 7* : Programmer 70% et plus de spectacles professionnels<sup>1</sup> par an ;
- *Engagement 8* : Proposer au moins trois registres du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue) ;
- *Engagement 9* : Programmer une saison culturelle sur l'année avec des spectacles en automne, en hiver et au printemps ;
- *Engagement 10* : Organiser un travail d'action culturelle en direction des habitants des Combrailles donnant lieu à un projet bénéficiant d'un financement spécifique et à des conventions de partenariat (par exemple une résidence d'artiste) ;
- *Engagement 11* : Assurer une fonction de coordination et de rayonnement du spectacle vivant sur un territoire couvrant plusieurs communes ;
- *Engagement 12* : Employer un professionnel permanent chargé exclusivement de la préparation ou du suivi de la saison.

### Les modalités d'application de la *Charte de la Ronde*

Pour 2006, il est proposé de répartir les 44 500 € de crédits affectés aux deux réseaux au prorata du total des aides sollicitées<sup>2</sup>, soit 93,5% pour la *Ronde musicale*.

---

<sup>1</sup> Est entendu comme spectacle professionnel tout spectacle donnant lieu de la part du programmateur à la rémunération du ou des artistes à un prix conforme aux tarifs généralement constatés dans la profession et au paiement des droits et charges afférents.

<sup>2</sup> Pour améliorer la lisibilité des subventions allouées sur les années suivantes, il serait souhaitable que chaque réseau dépose sa propre demande de subvention.

Tout signataire de la *Charte de la Ronde* peut ainsi accéder à deux types de soutien :

- 70% sont réservés aux engagements de base et versés à tous les signataires qui ont réalisé les cinq premiers engagements sans exception sur l'année précédente et qui confirment leur volonté de les renouveler.

La répartition intervient au prorata du total des dépenses réalisées par signataire pour sa programmation de l'année précédente, conformément aux éléments de bilan remis au SMADC (attestation appuyée par des factures).

- 30% sont destinés aux engagements optionnels et affectés aux signataires qui les ont réalisés en partie ou en totalité l'année précédente et qui confirment leur volonté de les renouveler.

La répartition intervient au prorata du nombre de points obtenus par signataire, chaque engagement optionnel comptant 1 ou 3 points. Cette différence de points marque une volonté d'encourager des initiatives considérées comme prioritaires par le réseau et par le SMADC pour le développement du spectacle vivant :

- 1 point pour programmer 70% et plus de spectacles professionnels par an ; Proposer au moins trois registres du spectacle vivant ; Programmer une saison culturelle sur l'année ; Assurer une coordination territoriale ;
- 3 points pour contribuer à la création d'un spectacle professionnel ; Organiser un travail d'action culturelle ; Employer un professionnel permanent chargé de la saison.

La liste des associations éligibles à ces financements, tant pour les engagements de base que pour les optionnels (avec indication du nombre de points), est validée chaque année par le SMADC après avis de sa commission culture.

Des tableaux traduisant la répartition des subventions ont été établis en appui de la proposition et transmis à La *Ronde musicale des Combrailles*.

Réunies le 1<sup>er</sup> septembre 2006, les associations de la *Ronde* ont validé les éléments de la *Charte de la Ronde* tels que présentés ci-dessus et ont décidé de leur prise d'effet à compter de 2006.

Il reste désormais à la mettre en forme et à la faire signer par toutes les associations ayant donné leur accord.

## **La Charte de Combrailles en scènes**

Réunie le 2 octobre pour un premier échange de fond sur son projet de Charte, l'association *Combrailles en scènes* est encore en réflexion.

La proposition qui lui a été faite au titre de l'étude est d'apporter une réponse collective à la question de la répartition des financements et, plus largement, à l'élaboration d'un nouveau cadre de coopération. Cela reviendrait à considérer que les aides financières obtenues par deux des membres de *Combrailles en scènes* valent pour l'ensemble des adhérents.

Dans cette optique, il faudrait considérer que la *Charte* s'applique de fait et sans possibilité de s'en exonérer à toutes les associations adhérentes de *Combrailles en scène*.

### Affirmer des objectifs partagés

La *Charte* affirmerait en premier lieu trois grands objectifs partagés par tous les adhérents qui renvoient aux principes fondateurs de l'association :

- Proposer au plus grand nombre des manifestations de qualité mêlant théâtre, histoire et patrimoine ;
- Sensibiliser les publics aux spectacles : présentation en amont (classe, centre de loisir, résidence de personnes âgées...), rencontre avec les artistes... ;
- Contribuer au développement du tourisme culturel dans les Combrailles.

### Définir des engagements communs

La *Charte* engagerait tout membre de l'association à :

- Coordonner sa programmation avec celle des autres adhérents ;
- Mutualiser des moyens matériels et de communication au sein du réseau ;
- Participer à des journées de formation ou d'accompagnement par des professionnels du spectacle : metteur en scène, technicien son ou lumière, décorateur, costumier, scénariste, comédien, formateur jeunes publics... ;

- S'impliquer dans au moins un temps fort tous les deux ans avec d'autres membres de *Combrailles en scènes* : spectacle commun, forum, rencontres et échanges sur la pratique théâtrale amateur ;
- Elargir le plus possible sa programmation culturelle sur l'année en s'efforçant de proposer des spectacles en automne, en hiver et au printemps.

La *Charte* engagerait également l'association *Combrailles en Scènes* vis-à-vis de ses adhérents en définissant les services qu'elle leurs apporte :

- Coordonner les programmations et mettre en place une communication concertée avec tout ou partie des adhérents (par exemple en ciblant sur les spectacles à caractère historique) ;
- Faciliter l'accès aux textes en aidant à la création d'un fonds spécifique théâtre avec l'appui du réseau de lecture publique et de la *Bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme* ;
- Encourager les échanges et la coopération avec des artistes professionnels ;
- Développer des relations avec le réseau *Théâtre actif* animé par la *Fédération des associations laïques du Puy-de-Dôme (FAL 63)* dans le cadre d'une mission confiée par le Conseil général : co-organisation de journées de formation ; mise en place d'un temps fort sur les Combrailles qui soit aussi une occasion de dialoguer avec des artistes professionnels ; échanges de textes ; prêt de décor ou de matériel... ;
- S'ouvrir aux troupes de théâtre amateur des Combrailles.

### Fixer des priorités d'emploi pour les subventions du FNADT et de la Région

Pour 2006, il est proposé de répartir les 44 500 € de crédits affectés aux deux réseaux par le FNADT et la Région au prorata du total des aides sollicitées<sup>3</sup>, soit 6,5% pour *Combrailles en scène*.

La gestion de ce fonds solidaire serait assurée par *Combrailles en scène* pour le compte de ses associations membres sur la base des objectifs partagés évoquées plus haut.

---

<sup>3</sup> Pour améliorer la lisibilité des subventions allouées sur les années suivantes, il serait souhaitable que chaque réseau dépose sa propre demande de subvention.

Ces objectifs seraient remis en débat au sein de l'association chaque année et ajustés en conséquence. Ils seraient communiqués au SMADC avant leur adoption définitive pour solliciter l'avis de sa commission culture sur les options envisagées.

*Combrailles en scènes* a prévu de tenir une nouvelle séance de travail le 26 octobre 2006 pour évoquer les présentes propositions et finaliser les contours de sa *Charte*.

## 4. Le patrimoine

### **Constats et enjeux**

Le patrimoine est un sujet sensible dans les Combrailles car, au-delà de sa naturelle dimension affective, il suscite des espoirs de retombées économiques. Or, malgré une richesse et une diversité indéniables (voir la synthèse du paysage culturel plus haut), il peine à s'affirmer comme un levier significatif du développement touristique du fait de :

- Son caractère essentiellement non spectaculaire ;
- Un manque de visibilité explicable pour une large part par un défaut d'inventaire faisant suffisamment consensus. Pourtant, il existe de nombreux écrits et photos produits par des associations des Combrailles sur le petit patrimoine rural, l'archéologie, le patrimoine industriel, les traditions populaires... Mais très peu ont été validés scientifiquement par les services de l'Etat ou, au minimum n'ont pas donné lieu à des échanges contradictoires ; avec pour effet de générer des tensions pour une part fondées sur des malentendus ;
- L'émiettement des acteurs et la faiblesse de la dynamique de réseau qui font que chacun a tendance à travailler dans son domaine et sur son sujet, ajoutant au manque de recul évoqué précédemment.

### **Des perspectives...**

Ces constats, confirmés lors des deux groupes de travail spécifiques réunis le 3 juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ont conduit à envisager d'explorer les pistes suivantes pour dynamiser et valoriser le patrimoine des Combrailles :

- Développer des thématiques qualifiantes, transversales, sur des axes fédérateurs qui se distinguent par leur capacité à expliquer et à éclairer le présent à l'échelle des Combrailles ; par exemple l'archéologie, les mines, les églises romanes, la période médiévale, la Résistance, l'environnement, les moulins... ;
- Dresser progressivement un état des lieux exhaustif du potentiel patrimonial des Combrailles en recoupant autant que possible les inventaires déjà réalisés ;
- Valoriser les sites majeurs du territoire en les inscrivant dans cette approche croisée du territoire.

Les publics visés seraient les habitants des Combrailles – à privilégier dans un premier temps pour favoriser une démarche d'appropriation – et les touristes de passage.

En amont, il semble primordial de constituer un pôle de ressources du patrimoine pour :

- Fédérer des acteurs trop peu habitués à œuvrer ensemble ;
- Concentrer des compétences et des moyens sur les pistes choisies par les élus ;
- Donner corps à un travail sur des thématiques qualifiantes en rassemblant des données aujourd'hui éparses, en les rendant accessibles aux acteurs de terrain.

Cette mission pourrait être confiée à la nouvelle Agence locale de tourisme des Combrailles qui pourrait solliciter le soutien de :

- La Région, qui est en train d'intégrer sa nouvelle compétence décentralisée de l'inventaire et qui s'interroge sur la redéfinition de sa politique patrimoniale ;
- L'Etat, dans une optique de valorisation du patrimoine ;
- Le Département, sous l'angle de la promotion patrimoniale et touristique ;
- L'Europe, par le biais du programme *Leader Plus*, géré par le SMADC (mise en réseau, avec la fiche « Faciliter le développement local »). Le *Fonds européen agricole de développement rural (FEADER)* devait également pouvoir être sollicité à terme.

## **Mais**

La réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2006 avec des élus des Combrailles, la DRAC, le SMADC, l'Office de tourisme de Cœur d'Auvergne et le bureau d'étude sur le thème du patrimoine a montré les limites d'une action volontariste dans ce cadre :

- L'idée d'un travail sur des thématiques qualifiantes transversales suscite des réticences car pouvant être source de conflits avec les associations locales ; plus encore en mettant en avant une dimension scientifique dont le besoin est pourtant admis par tous ;
- Le coût d'un tel projet, bien qu'à peine évoqué et malgré l'existence de pistes de financement identifiées, fait l'objet de réserves *a priori*.

Il semble que la situation ne soit pas mûre pour engager une démarche ambitieuse de valorisation du patrimoine, pour impulser une dynamique permettant de s'affranchir des cloisons en place qui pénalisent pourtant le développement économique du territoire.

## 5. Le cinéma

Le cinéma *La Viouze* s'est imposé comme le lieu culturel ressource des Combrailles par son travail sur le cinéma (diffusion avec le label *Art-et-Essai*, action culturelle) et par les relations développées avec de nombreux interlocuteurs publics et associatifs (projets partagés, salle mise à disposition...).

La fréquentation est très satisfaisante (moyenne de 25 000 spectateurs par an), les comptes sont annoncés comme équilibrés et le projet de création d'une seconde salle est à l'étude. Mais le cadre juridique est à revoir puisque le cinéma est propriété des aciéries *Aubert-Duval* qui souhaiteraient s'en désengager.

Par ailleurs, l'exploitant est une personne retraitée entièrement bénévole, ce qui pose la question de la continuité des activités et de leur financement à terme.

Des contacts ont été pris avec le cinéma pour envisager d'organiser une séance de travail avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels sur les questions suivantes :

- Comment conforter le cinéma en confiant sa gestion à une nouvelle structure qui reprendrait les murs et le fonds sur la base ?
- Comment élaborer un contrat d'objectif triennal qui prévoit le cadre et les moyens pour assurer une continuité dans l'exploitation ?

Il ressort de ces échanges que les conditions pour engager un débat efficace ne sont pas assurées : relations complexes avec le propriétaire du cinéma, processus de construction communautaire non abouti...

On notera que, malgré ces questionnements, *la Viouze* continue de s'équiper et à s'améliorer pour mieux recevoir les spectateurs.

Dans ces conditions, il a été décidé, en accord avec le SMADC, d'attendre une clarification du contexte local avant toute autre initiative.

## 6. Le théâtre amateur

Le théâtre amateur est un composant important de la vie culturelle dans les Combrailles avec plus d'une quinzaine de troupes réunissant environ trois cents personnes et qui ont donné une centaine de représentations en 2004.

Il est solidement ancré puisque 45% des effectifs sont adhérents depuis 10 ans et plus, contre 15% depuis un an au plus. Cette proportion interroge sur renouvellement des publics pratiquant le théâtre en amateur : Quelle place pour les jeunes ? Quelle ouverture vis-à-vis de nouveaux habitants ?

Interrogées, ces troupes ont fait part de leur intérêt pour :

- Développer les actions de sensibilisation en direction des jeunes ;
- Proposer, à ceux que cela intéresse, des actions de formation ou d'accompagnement par un metteur en scène, un régisseur, un comédien... ;
- Faciliter l'accès aux textes en créant un fonds spécifique ;
- Favoriser les regroupements et les rencontres entre troupes, par exemple en organisant un temps fort qui soit aussi une occasion de dialoguer avec des artistes professionnels.

Un contact a été établi avec la Fédération des associations laïques (FAL 63) qui est missionnée par le Conseil général pour animer le réseau *Théâtre Actif* au service du théâtre amateur dans le Puy-de-Dôme.

En accord avec le SMADC, il a été décidé de suspendre cette approche car une dynamique similaire pourrait être impulsée par l'association *Combrailles en scènes*, également en sollicitant la *FAL 63* pour un partenariat (voir plus haut).

## Annexe A

**CONTACTS PRIS DURANT L'ETUDE EN 2005-2006****Communes et intercommunalités**

Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles	Alain ESCURE	Président
	Olivier CAVAGNA	Directeur
	Céline BUVAT-ROUGERON	Chargée de mission culture
	Nolwenn FERREC	Chargée de mission SIG
	Christian VILLATTE	Directeur adjoint
Communauté de communes Cœur de Combrailles	René POUMEROL	Président, maire de Saint-Julien-la-Geneste
	Jean Pierre CHARVILLAT	Vice-président, maire de Gouttières
	Viviane DUMONT	Conseillère municipale de Biollet
	Patricia ROSSIGNOL	Conseillère municipale d'Espinasse
	Chantal GOURSONNET	Adjointe de Gouttières
Communauté de communes des Côtes de Combrailles	Stéphane LEYTON	Animateur
	Jean-Claude HABRIAL	Vice-président, maire de Saint-Hilaire-la-Croix
Manzat communauté	Sylvain LELIEVRE	Agent de développement
	Gisèle CAUDRELIER	Vice-présidente, maire d'Angel
Communauté de communes du Pays de Menat	Valérie DURAND	Agent de développement
	Dominique SOUILHAT	Président, maire de Servant
	Bernard LESCURE	Vice-président, maire de Marcillat
Communauté de communes de Pionsat	Clotilde BERGER	Agent de développement
	Odette PAYRARD	Maire de Château-sur-Cher
	Viviane RAVET	Maire de Saint-Hilaire
	Anne-Marie VALLENET	Vice-présidente, adjointe de Saint-Maurice-près-Pionsat
Communauté de communes de Haute Combraille	Hélène BERGER	Agent de développement
	Maurice BATTUT	Président, maire de Villossanges
	Nicole KACEDAN	Vice-présidente, maire de Pontaurmur
	Claude SAUTAREL	Vice-président, maire de Condat-en-Combrailles
Communauté de communes Sioulet-Chavanon	Pierre SALSAC	Agent de développement
	Gilles BATTUT	Vice-président, maire de Messeix
	Yannick ERAGNE	Adjointe au maire de Messeix
	Jeanine HUBERT	Maire d'Herment
Syndicat intercommunal d'équipement de Youx	Mathilde LIONNET	Agent de développement
	Pierrette DAFFIX-RAY	Présidente, maire de Youx
	Claire LEMPEREUR	Vice-présidente, maire de Montaigut
SIVOM de Pontgibaud	Christine DOMERGUE	Agent de développement
	Daniel COURTADON	Président (3 messages sans suite)
Les Ancizes-Comps	Anne-Caroline ROUX	Agent de développement
Saint-Georges-de-Mons	Pascal ESTIER	Maire
	Camille CHANSEAUME	Maire

**Spectacle vivant**

Bach en Combrailles	Gérard THIALLIER	Président
	Odile ROBERT	Conseil
Les Baladins de St-Priest	Danielle GALLARD	Bénévole
Les Balladins de la planchette	Jean-Claude VICHY	Bénévole
	Catherine FARACO	Bénévole
Batterie fanfare la Jeanne-d'Arc	Patrice LEDIEU	Directeur
	Gilles MIGNOT	Bénévole
	Brigitte CHANTERANNE	Bénévole
Les Comédiens du Préchonnnet	Paul VARAGNAT (avec 2 autres personnes)	Président
Combrailles en scènes	Catherine BOURDIER	Présidente

La Combraille vive	Catherine BOURDIER	Présidente
	Christophe DUBOISSET	Bénévole
Compagnie Charter	Marylin RICARD	Directrice artistique
Ecole de musique de Pontaumur	Mary ALLEYRAT	Professeure de musique
Ecole de musique et de danse du Sioulet Chavanon	Patrick IMBAUD	Président
	Fabian PROYE	Directeur
Fédération française des fêtes et spectacles historiques	Pascal LAGRANGE	Vice-président régional
Maison de pays du Sioulet-Chavanon	Valérie LEYSSENE	Directrice
Les Maillons des Sanciaux	Alain ROLLAND	Président
Les Soirées de Chazeron	Anne-Marie COUTAREL	Présidente
Société lyrique de Combronde	Bernard LAMBERT	Président
	Michel LAURENT	Ancien président
	Marie-Christine OZON	Trésorière
Cadi TAZZI		Musicien intervenant en milieu scolaire
Les Trois coups	M. PARET	Bénévole
La Troupe des Charmeix	Michelle VEDRINES	Bénévole
Union musicale des Combrailles	Claude BOGAERT	Président
	Rodolphe SAINT-POL	Directeur
Claire VAILLANT		Chanteuse lyrique
Wakan théâtre	Dominique TOUZE	Directeur artistique
Les Z'amuse'z gueule	Jacqueline MULNET	Présidente

#### Lecture

Bibliothèque des Ancizes-Comps	Monique DICHAMP	Bibliothécaire
Lire à Combronde	Michèle BONNET	Bénévole
Bibliothèque de Manzat	Laurette CONIL-MORELIERE	Bibliothécaire
Bibliothèque de Pontaumur	Stéphanie BADUEL	Bénévole
Bibliothèque de Pontgibaud	Simone GARDON	Bénévole
Réseau de médiathèques de Saint-Eloy-les-Mines, Montaignut et Youx	Jean-Luc GAULIN	Directeur
Bibliothèque de Saint-Georges-de-Mons	Jeannine CHEVASSUS	Bénévole
	Jacqueline ROGES	Bénévole
Médiathèque de Saint-Gervais-d'Auvergne	Françoise BEAUMONT	Bibliothécaire
Bibliothèque départementale de prêt du Puy-de-Dôme	Aude VANHAERINGEN	Directrice adjointe
	Françoise ROLLET	Responsable de secteur
Centre régional du livre d'Auvergne – CRL	Françoise DUBOCLARD	Chargée de mission

#### Image et cinéma

Cinéma la Viouze	Louis GELLET	Responsable
Hervé MONESTIER		Photographe
Télé-Combrailles	Frédéric VANEL	Président
Union départementale des associations d'animation du milieu rural 03 – ADAAR (cinéma itinérant)	Mathieu GUILLET	Responsable

#### Arts plastiques

Chemin Faisart	Gilles PEREZ	Sculpteur
	Mme PEREZ	Secrétaire
La Goutelle demain	Jean SANITAS	Président
	Mme SANITAS	Membre du bureau
	Renée COLLANGE	Membre du bureau
Printemps de Gimeaux	Charles DOMAS	Bénévole, maire de Gimeaux
	Jacques CHAPUT	Président

#### Patrimoine

Les Amis de château de Pionsat	Jeannine TAUVERON	Présidente
Chamina	Christian TIJOU	Directeur

Château de Chazeron	Raphaël BRUNY	Propriétaire
Château Dauphin	M. et Mme de GERMINY	Propriétaires
La Chartreuse du Port-Sainte-Marie	Martine ROSSIGNOL	Présidente
Moulin de l'étang Association des moulins des Combrailles	Michèle MADEBENE	Propriétaire Présidente
Musée de la résistance	François-Charles MAESTRACCI (avec 2 autres personnes)	Président
Sioule et patrimoine	Robert COMBES	Secrétaire
Syndicat d'initiatives et d'expansion touristique Brayauds & Combrailles	Ernest MONPIED	Président
Pierre GANNE		Bénévole (ancien emploi jeune patrimoine)

#### Autres acteurs

ADATEC	Didier SENEGAS-ROUVIERE	Président
Amicale laïque de Biollet	Daniel CLUZEL	Bénévole
Amicale laïque de Bourg-Lastic	Philippe BOICHUT	Bénévole
Amicale laïque de Pionsat	Annick VERHEE	Présidente
	Marie COUSIN	Section musique
	Christelle DUPUIS	Professeure de musique
Amicale laïque de Saint-Eloy-les-Mines	Jean-Pierre LAMARTINE	Président
Association des parents d'élèves de Saint-Georges	Mme MASSAULT	Responsable du « Petit festival »
Comité d'animation de Loubeyrat	Gilbert ROCHERIEUX	Bénévole
Fédération des associations laïques du Puy-de-Dôme – FAL 63	Alain VASSOR	Chargé de mission culture
	Cyril DO-DUC	Directeur
Foyer rural des Ancizes	Christian ROSSIGNOL	Président
	Gregorio FRANCISQUE	Bénévole
La Grande Récré du Pays de Menat	Karine FAVODON	Coordinatrice
Lapeyrouse animation	Mme MICHEL	Présidente
Manoir de Veygoux	Delphine BRESSOULALY-RIEIRA	Responsable
Né pas des anges	Nicolas NEVOLTRY	Président
	Nathalie COUTAREL	Bénévole
Office intercommunal du tourisme Cœur de Combrailles	Renée COUPAT	Animatrice, historienne
Office du tourisme des Ancizes-Comps	Frédérique COUCHARD	Animatrice
Octaline	Marie-Véronique BERTHARION	Animatrice
Qui plus est	Véronique TIXIER	directrice

#### Institutions

Département du Puy-de- Dôme	Rémi CHAPTAL	Chef du service des interventions culturelles
	Yvan KARVAIX	Responsable du service musique et danse
Direction régionale des affaires culturelles – DRAC	Agnès BARBIER	Adjointe au directeur
	Thierry ERMAKOFF	Conseiller livre et lecture
	Benoit BAVOUCSET	Conseiller patrimoine
	M. FRASSON-COCHET	Conservateur de l'inventaire
	Marie-Claire RICARD	Chargée de communication
Région Auvergne	Ginette CHAUCHEPRAT	Directrice des affaires culturelles
Inspection académique	M. LEON	Inspecteur de circonscription Chamalières
	Gérard MILLET	Inspecteur art et culture
	Josette TIXIER	Inspectrice de circonscription Riom-Combrailles
Rectorat	Hélène GUICQUERO	Déléguée académique à l'action culturelle
Lycées agricoles de Pontaumur et St-Gervais	Paule DUPIN	Provisseure
Direction départementale de la jeunesse – DDJ	Jean-Pierre NOIR	Inspecteur